

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 mars 2016 à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2016-03-035

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2016;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 mars 2016;
  - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 25 février 2016;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 16 mars 2016**

- 3.4. Vente de la Maison du tourisme – Proposition du Conseil économique de Beauce;
- 3.5. Motion de félicitations;
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
  - 4.2. Projet d'entente de délégation 2016-2020 entre les MRC de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce et Destination Beauce;
  - 4.3. Beauce Art – Offre de partenariat;
  - 4.4. Modification de l'âge limite pour le programme FLI / Relève;
  - 4.5. Couverture pour la téléphonie cellulaire;
  - 4.6. Suivi de la rencontre de concertation régionale du 18 février 2016;
  - 4.7. Comité technique agriculture – forêt de la MRC de Beauce-Sartigan;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité :
    - Règlement 601-2015 – Saint-Georges;
    - Règlement 603-2016 – Saint-Georges;
    - Règlement 248-164A-2016 – Notre-Dame-des-Pins;
  - 5.2. Nomination de la personne responsable de l'application du règlement 2015-87 en matière d'écoulement des eaux des cours d'eau conformément à la politique de gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
  - 5.3. Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour des travaux dans un cours d'eau sur le territoire de la ville de Saint-Georges (parc industriel – secteur ouest);
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Service d'évaluation foncière – Embauche d'un technicien;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels;
  - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
  - 9.3. PIQM;
  - 9.4. Résultats 2015 et prévisions 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec;
10. Divers :
  - 10.1. Moisson Beauce;
  - 10.2. Festival de curling de Saint-Honoré-de-Shenley;
  - 10.3. Relais pour la vie 2016;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2016-03-036

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 17 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 17 février 2016 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
8 MARS 2016**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 8 mars 2016 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ  
PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 25 février 2016 à titre d'information.

2016-03-037

**VENTE DE LA MAISON DU TOURISME – PROPOSITION DU  
CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Attendu la vente de la Maison du tourisme par le Conseil économique de Beauce;

Attendu que cette organisation a proposé à la MRC de conserver 50 % des bénéfices de la vente en guise de contribution au fonds « tourisme » et de transférer le solde à la MRC, sous réserve que ces sommes soient réservées afin de combler tout manque à gagner budgétaire du CEB;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Attendu les discussions tenues à ce sujet lors du comité de travail ayant précédé cette séance;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, que la MRC :

- Avise le Conseil économique de Beauce que le conseil des maires prend note de la proposition déposée par celui-ci;
- Avise le Conseil économique de Beauce du souhait du conseil des maires à l'effet que l'ensemble des sommes proposées soient conservées au sein du CEB et ce, à des fins opérationnelles.

2016-03-038

**MOTION DE FÉLICITATIONS**

Attendu que des élections se sont déroulées dans la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce afin de combler le poste de maire laissé vacant suite au départ de M. Éric Lachance;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de transmettre une motion de félicitations à M. Alain Quirion, élu à la mairie de Saint-Gédéon-de-Beauce lors des élections du 13 mars dernier.

2016-03-039

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et afin de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que les Plans d'action 2015-2016 et 2016-2017 ont été déposés au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte les Plans d'action 2015-2016 et 2016-2017 élaborés dans le cadre du PADF et qu'elle fasse part de sa décision à la direction générale en région du MFFP.

2016-03-040

**PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION 2016-2020 ENTRE LES MRC DE BEAUCE-SARTIGAN, ROBERT-CLICHE ET DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET DESTINATION BEAUCE**

Attendu la volonté des trois MRC de la Beauce, soit celles de Beauce-Sartigan, Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce, relativement à la mise en place d'une organisation de promotion touristique régionale;

Attendu que dans ce cadre que l'organisme Destination Beauce a été créé;

Attendu qu'il y a lieu d'établir les rôles de chacun par l'entremise d'une entente de délégation;

Attendu que les maires ont pris connaissance de ce projet d'entente et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan approuve le projet d'entente tel que déposé et autorise le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer celle-ci pour et au nom de notre MRC.

2016-03-041

**BEAUCE ART – OFFRE DE PARTENARIAT**

Attendu l'offre de partenariat déposée à ce conseil par Beauce Art relativement à la tenue de la 3<sup>e</sup> édition de « Beauce Art : L'international de la sculpture »;

Attendu que cette demande d'aide financière s'élève à la somme de 10 000 \$;

Attendu que certains élus questionnent la dimension régionale de cette activité puisqu'elle est principalement concentrée sur le territoire de la ville de Saint-Georges;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'aviser Beauce Art que la MRC de Beauce-Sartigan ne donnera pas suite à son offre de partenariat.

2016-03-042

**MODIFICATION DE L'ÂGE LIMITE POUR LE PROGRAMME FLI / RELÈVE**

Attendu que le Conseil économique de Beauce sollicite l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan afin que celle-ci interpelle le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation pour faire modifier l'âge maximum d'admissibilité au Fonds local d'investissement volet relève qui est présentement limité aux moins de 35 ans;

Attendu que le conseil des maires partage les vues du CEB relativement aux défis rencontrés par la relève entrepreneuriale de notre région;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de demander au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation de modifier l'âge maximum d'admissibilité au Fonds local d'investissement afin d'y inclure la tranche d'âge de 36 à 39 ans inclusivement.

2016-03-043

**AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE POUR LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

Attendu que les problèmes de communication par téléphone cellulaire dans la MRC de Beauce-Sartigan sont persistants et qu'aucune amélioration n'a été effectuée durant les dernières années par les différentes compagnies de communication;

Attendu que les services de communication par téléphone cellulaire sont considérés, aujourd'hui, comme étant essentiels tant au point de vue personnel que professionnel;

Attendu que les différentes compagnies de communication vendent des téléphones cellulaires et des abonnements à des usagers sans en garantir le service;

Attendu que la disponibilité de services de communication est un facteur de localisation géographique important;

Attendu que dans la MRC de Beauce-Sartigan, on retrouve un certain nombre de travailleurs forestiers et que, pour assurer leur sécurité en cas d'urgence, la disponibilité de services par téléphone cellulaire est importante;

Attendu que le service 9-1-1 ne fonctionne pas ou avec difficulté sur certaines portions du territoire, rendant ces zones plus vulnérables en cas de situation d'urgence;

Attendu que sur d'importantes portions du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, nos communautés connaissent une situation analogue à celle vécue sur le territoire de plusieurs autres MRC et qu'il est pressant de corriger cette situation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Yvon Paquet, et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan demande au CRTC d'obliger les différentes compagnies de télécommunications à assurer un service adéquat en communication cellulaire sur notre territoire pour l'ensemble de notre population;

Que copie conforme de cette résolution soit transmise aux MRC adjacentes, qu'elle soit aussi transmise au député fédéral, monsieur Maxime Bernier et à la ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Dominique Vien.

### **SUIVI DE LA RENCONTRE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU 18 FÉVRIER 2016**

Est déposé aux élus un compte-rendu de la rencontre de concertation régionale tenue le 18 février dernier à Saint-Benoît-Labre.

Une première rencontre de réflexion sur les suites à donner à cet exercice a déjà été réalisée et des propositions concrètes devraient être déposées à ce conseil lors de sa prochaine séance.

**COMITÉ TECHNIQUE AGRICULTURE – FORÊT DE LA MRC DE  
BEAUCE-SARTIGAN**

Le directeur général, M. Éric Paquet, explique aux élus les axes de travail sur lesquels le comité régional MRC-UPA souhaite œuvrer au cours des prochaines rencontres.

Un suivi régulier sera effectué auprès du conseil des maires.

2016-03-044

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 601-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE  
PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DU MANOIR DU QUARTIER**

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage - Planche A - Zonage 1/6 » en agrandissant la zone RE-109 à même une partie de la zone RE-139;

Considérant que ce règlement apporte des précisions à la grille des spécifications de l'article 3.1.4.13 pour la zone RE-109;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 601-2015 de la ville de Saint-Georges.

2016-03-045

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 603-2016 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2005 RELATIF AU PLAN  
D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION CENTRE-  
VILLE DANS LA 122<sup>E</sup> RUE ET L'AFFECTION « COMMERCE  
ET SERVICES DE TYPE LOCAL ET RÉGIONAL » SUR LE  
BOULEVARD LACROIX PRÈS DE LA 171<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement modifie le Plan d'affectation du sol en :

- Agrandissant l'affectation « Centre-ville » en y incluant le 255, 122<sup>e</sup> Rue;
- Agrandissant l'affectation « Commerces et services de type local et régional » en y incluant le 17085, 17105 et le 17155, boulevard Lacroix.

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Céline Bilodeau, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 603-2016 de la ville de Saint-Georges.

2016-03-046

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 248-164A-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA VOIE FERRÉE EN ZONE INONDABLE**

Considérant que ce règlement a pour effet d'identifier une dérogation à construire en zone inondable 0-20 ans soit l'aménagement d'une piste cyclable sur la voie ferrée, entre la limite nord de la municipalité et le pont couvert Perrault;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 248-164A-2016 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2016-03-047

**NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2015-87 EN MATIÈRE D'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'accepter la nomination de la personne suivante pour l'application des responsabilités liées à la politique de gestion des cours d'eau et au règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan :

- Mme Marilyn Nadeau Saint-Benoît-Labre

2016-03-048

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR DES TRAVAUX DANS UN COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES (PARC INDUSTRIEL – SECTEUR OUEST)**

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges (résolution 16-9677) concernant des travaux d'aménagement dans un cours d'eau soit sa relocalisation sur environ 10 mètres, dans le parc industriel du secteur ouest,



**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 16 mars 2016**

plus précisément sur les lots 3 607 060, 2 744 948 et 5 714 316 du cadastre Québec;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite être désignée comme mandataire auprès du MDDELCC pour le dépôt de cette demande de certificat d'autorisation;

Attendu que la Ville de Saint-Georges veut assumer la gestion et la surveillance de ces travaux;

Attendu que les plans et devis nécessaires à la présentation de la demande ont été préparés par les Services techniques de la ville de Saint-Georges;

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Ville de Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement que la MRC :

- Accepte que la Ville de Saint-Georges présente une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux d'aménagement à réaliser dans un cours d'eau localisé dans le parc industriel du secteur ouest et plus précisément que madame Geneviève T. Gignac, ingénieure, signe cette demande ainsi que tous les documents l'accompagnant;
- Autorise la Ville de Saint-Georges à réaliser et superviser les travaux d'aménagement, en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Demande à la Ville de transmettre à la MRC de Beauce-Sartigan, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, un avis confirmant que ceux-ci sont terminés et conformes au certificat d'autorisation émis.

2016-03-049

**SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EMBAUCHE D'UN  
TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

Attendu la résolution 2016-02-032 du conseil des maires laquelle autorisait l'embauche d'un technicien en évaluation pour le Service de l'évaluation foncière;

Attendu les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues qui se sont déroulées le 9 mars dernier;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de confirmer l'embauche de monsieur Pierre Fleury au poste de technicien en évaluation, échelon 1, à compter du 29 mars 2016.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de février 2016;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- PIQM;
- Résultats 2015 et prévisions 2016 de la Société de l'assurance automobile du Québec;

**MOISSON BEAUCE**

Le préfet, M. Pierre Bégin, invite les membres du conseil à se procurer des billets dans le cadre de la campagne financière de Moisson Beauce.

**FESTIVAL DE CURLING DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, invite les mairesses et maires à visiter ou à participer au Festival de curling qui se tiendra dans sa localité du 24 mars au 3 avril prochain.

**RELAIS POUR LA VIE 2016**

Monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges, invite pour sa part les élus à participer au Relais pour la vie 2016 qui aura lieu au CIMIC le 4 juin prochain.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2016-03-050

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 25.

---

Pierre Bégin, préfet

---

Éric Paquet, directeur général